



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PURPLE BEERLINE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	PURPLE BEERLINE
Numéro du produit	A092 EV
Identification interne	Janitorial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Alcaline et de chlore à base de pipeline de bière nettoyant...
--------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Evans Vanodine International
Brierley Road
Walton Summit
Preston. UK. PR5 8AH
Tel: 01772 322 200
Fax: 01772 626 000
qclab@evansvanodine.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Nouvelles Fiches de Données de Sécurité ...- 8.30am to 4.45pm - 01772 322 200 - Lundi à vendredi. Conseils techniques ... - 8.30am to 4.45pm - 01772 318 818 - Lundi à vendredi.
--------------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

Mentions de danger	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--------------------	---

PURPLE BEERLINE

Mentions de mise en garde	<p>P102 Tenir hors de portée des enfants. Ne pas mélanger avec d'autres produits notamment les produits acides ... P260 Ne pas respirer les brouillards. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P235+P410 Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P315 Consulter immédiatement un médecin. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.</p>
----------------------------------	---

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Contient HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION...% CL ACTIF, HYDROXYDE DE SODIUM

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

<p>HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION...% CL ACTIF 3-5%</p> <p>Numéro CAS: 7681-52-9 Numéro CE: 231-668-3</p> <p>Facteur M (aigu) = 10 Facteur M (chronique) = 1</p> <p>Spec Conc Limits :- EUH031: ≥ 5%</p>
<p>Classification</p> <p>Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410</p>
<p>HYDROXYDE DE SODIUM 3-5%</p> <p>Numéro CAS: 1310-73-2 Numéro CE: 215-185-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-xxxx</p> <p>Spec Conc Limits :- Skin Corr. 1A (H314) ≥ 5 %, Skin Corr. 1B (H314) ≥ 2% < 5 %, Skin Irrit. 2 (H315) ≥ 0.5% < 2%, Eye Irrit. 2 (H319) ≥ 0.5% < 2%</p>
<p>Classification</p> <p>Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318</p>

PURPLE BEERLINE

CARBONATE DE SODIUM	1-3%
Numéro CAS: 497-19-8	Numéro CE: 207-838-8
Classification	
Eye Irrit. 2 - H319	
POTASSIUM PERMANGANATE	0.1-1%
Numéro CAS: 7722-64-7	Numéro CE: 231-760-3
Facteur M (chronique) = 10	
Classification	
Ox. Sol. 2 - H272	
Acute Tox. 4 - H302	
Skin Corr. 1C - H314	
Eye Dam. 1 - H318	
Aquatic Chronic 1 - H410	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles. Si un spray/brouillard a été inhalé, procéder comme suit. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
Ingestion	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.
Contact cutané	Sensation de brûlure et lésions cutanées chimiques sévères. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.
Contact oculaire	Irritation sévère, brûlure et larmolement. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

PURPLE BEERLINE

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Dangereux pour l'environnement. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Déversements mineurs: Rincer le déversement à grandes eaux. Déversements importants: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Stocker à l'écart des produits suivants: Acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

Description d'usage Voir la feuille de l'information produit et étiquette pour l'usage détaillé de ce produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HYDROXYDE DE SODIUM

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m³

CARBONATE DE SODIUM

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 5 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

PURPLE BEERLINE

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Non pertinent.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Les gants en caoutchouc.

Autre protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Protection respiratoire

Aucune protection respiratoire n'est requise.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Purple
Odeur	Chlore.
pH	pH (solution concentrée): 13.85
Point de fusion	-3°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	102°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	Furoncles sans clignoter ...
Densité relative	1.132 @ 20°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Forme des gaz toxiques en contact avec un acide.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Insuffisamment conteneurs aérés peuvent devenir sous pression ...

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Voir les articles 10.1,10.4 & 10.5...

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Aluminium, Tin, Zinc et alloys.

10.6. Produits de décomposition dangereux

PURPLE BEERLINE

Produits de décomposition dangereux Chlore gazeux toxique est libéré si le produit est mélangé avec des matières acides ... En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Nous n'avons pas effectué d'essais sur les animaux pour ce produit. Tous les chiffres cités ci-dessous sont ATE de classifications de toxicité qui ont été effectuées en utilisant la méthode ATE (estimation de toxicité aiguë) de calcul en utilisant LD50 ou ATE chiffres fournis par le fabricant de matières premières ...

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Dangereux pour l'environnement. Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit peut affecter l'alcali (le facteur pH) de l'eau, avec un risque d'effets nocifs pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Nous n'avons pas effectué de tests aquatiques, donc nous n'avons pas de données de toxicité aquatique spécifiquement pour ce produit. Les données de toxicité aquatique, où fournies par le fabricant de matière première pour les ingrédients avec la toxicité aquatique, peuvent être mis à disposition sur demande... Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité L'sequestrant est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas connu.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Inconnu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Jetez les solutions utilisées a l'égout. De petites quantités peuvent être mélangées avec de l'eau et jetées à l'égout. Les volumes plus importants doivent être envoyés à une décharge approuvée pour élimination. S'assurer que les récipients sont vides avant rejet.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1719

N° ONU (IMDG) 1719

N° ONU (ICAO) 1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

PURPLE BEERLINE

Nom d'expédition (ADR/RID)	CAUSTIC ALKALINE LIQUID, N.O.S. (sodium hydroxide solution and hypochlorite solution)
Nom d'expédition (IMDG)	CAUSTIC ALKALINE LIQUID, N.O.S. (sodium hydroxide solution and hypochlorite solution)
Nom d'expédition (ICAO)	CAUSTIC ALKALINE LIQUID, N.O.S. (sodium hydroxide solution and hypochlorite solution)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	Class 8: Corrosive substances.
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	Class 8: Corrosive substances.
Classe/division ICAO	Class 8: Corrosive substances.

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-B
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non pertinent. pour le produit emballé...

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Fiche de données de sécurité préparée conformément à REACH règlement (UE) n° 2015/830 (qui modifie le règlement (CE) n° 19453/2010 et 1907/2006)... Le produit est aussi classé dans le règlement GHS/CLP- (CE) n° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges ... Les ingrédients sont indiqués avec classement dans les de la réglementation GHS/CLP- (CE) n° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges...
-----------------------	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée comme non applicable car ce produit est un mélange ...

PURPLE BEERLINE

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	<p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p> <p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>ICAO-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>GHS: Système général harmonisé.</p> <p>Spec Conc Limits = Limites de concentration spécifiques...</p>
Sigles et abréviations utilisés dans la classification	<p>Acute Tox. = Toxicité aiguë</p> <p>Aquatic Acute = Toxicité aiguë</p> <p>Aquatic Chronic = Toxicité chronique</p> <p>Eye Dam. = Lésions oculaires graves</p> <p>Eye Irrit. = Irritation oculaire</p> <p>Met. Corr. = Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</p> <p>Ox. Sol. = Matières solides comburantes</p> <p>Skin Corr. = Corrosion cutanée</p>
Références littéraires clés et sources de données	<p>Fiche de Données de Sécurité, Divers fabricants... CLP classe - Tableau 3.1 Liste de classification et d'étiquetage harmonisés de substances dangereuses ... ECHA - C&L Inventory database.</p>
Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	<p>Méthode de calcul...</p>
Commentaires sur la révision	<p>Ajout de statistiques environnementales en raison de la modification du «M-Factor» d'une matière première. & Fiche de données de sécurité modifiée conformément à l'amendement du Règlement de la Commission REACH (UE) n° 2015/830 (2,3,15&16) ...</p>
Date de révision	<p>12/01/2018</p>
Révision	<p>2</p>
Statut de la FDS	<p>Les Mentions de danger énumérées ci-dessous dans la présente section n° 16 se rapportent aux matières premières (ingrédients) dans le produit (comme indiqué à la section 3) et non le produit lui-même. Pour des Mentions de danger relatives à ce produit, consulter la section 2...</p>
Mentions de danger dans leur intégralité	<p>H272 Peut aggraver un incendie; comburant.</p> <p>H290 Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.</p> <p>H318 Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>